

Québec, lundi 20 janvier 2025 – L'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH) déplore que le gouvernement tente de mettre en péril l'exercice des droits des personnes handicapées et leur participation active à notre société.

Ces jours-ci le ministère de la Santé et des Services sociaux mène une consultation concernant la future *Politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile* et il analyse la possibilité que les personnes handicapées contribuent financièrement aux services à domicile en fonction de leurs revenus ou de ceux des familles.

En 1988, le Conseil des ministres a adopté le principe de la compensation des coûts supplémentaires liés aux incapacités, sans égard aux revenus de la personne et de sa famille. Ce choix de société permet aux personnes handicapées de ne pas être pénalisées financièrement par rapport aux autres citoyens, sur la base des coûts qu'elles doivent assumer vu leur handicap. C'est l'égalité des chances pour tous dans un Québec inclusif.

Toucher à ce principe constitue une atteinte aux droits des personnes visées et un bris du contrat social à l'endroit des personnes handicapées que veut faire le gouvernement en remettant en cause le principe de la compensation des coûts supplémentaires. Voulons-nous réellement d'un Québec qui reculerait de plus de 35 ans en matière d'équité et de justice envers les personnes handicapées? C'est le message que portera l'AQRIPH lors de son audition prévue le 6 février prochain.

À propos de l'AQRIPH

L'AQRIPH est un organisme national de défense collective des droits des personnes handicapées et des proches, formé de 17 regroupements régionaux présents sur le territoire québécois, qui eux rassemblent plus de 400 organismes de personnes handicapées et de proches.